

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de demandes de crédits d'un montant total de 242'500 fr. destinés à financer d'importants travaux d'entretien des bâtiments

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Introduction

Plusieurs bâtiments du patrimoine administratif nécessitent des travaux d'entretien importants, à savoir le hangar du feu, les bâtiments scolaires et la salle polyvalente Cort'Agora. En parallèle, un des bâtiments du patrimoine financier est également concerné par la même problématique, à savoir l'Hôtel de Commune. Dès lors, le Conseil communal vous soumet la présente demande de crédit d'investissements afin de conserver la valeur et l'état de notre patrimoine.

2. Travaux à entreprendre

2.1. Bâtiments scolaires

Divers investissements sont nécessaires dans les bâtiments scolaires, à commencer par l'isolation thermique des combles du collège du Coq-d'Or qui constitue la principale dépense. Cette dernière sera amortie immédiatement par un prélèvement au « Fonds pour redevances à vocation énergétique (bâtiments) ». Dans ce même bâtiment, nous prévoyons de remplacer les néons actuels par des éclairages « LED », ce qui permettra de réaliser des économies d'énergie.

Après avoir repeint le sous-sol du collège des Corneilles, nous proposons d'effectuer des travaux de peinture intérieurs au rez-de-chaussée inférieur et au premier étage. Dans le secteur de la salle de gymnastique de ce collège, trois dépenses sont prévues. Tout d'abord, sont envisagés la mise en place d'une paroi coupe-feu et le doublement de la paroi entre le rez-de-chaussée et le corridor des abris. Ensuite, nous projetons de remplacer les quatre buffets contenant le matériel de sport utilisé par les écoles, lesquels sont vieux et en mauvais état. Finalement, nous proposons le remplacement de l'éclairage de la salle de gymnastique par un éclairage « LEC » moins gourmand en énergie.

	Fr.
Isolation combles – collège du Coq d'or	50'000.-
Remplacement néons – collège du Coq d'Or	12'000.-
Peinture rez et 1 ^{er} étage – collège des Corneilles	20'000.-
Paroi coupe-feu – collège des Corneilles	20'000.-
Remplacement buffets matériel sport – collège des Corneilles	12'500.-
Eclairage « LED » salle gymnastique – collège des Corneilles	20'000.-
Investissement total	134'500.-

2.2. Salle polyvalente Cort'Agora

Dans la salle principale Cort'Agora, nous proposons le remplacement du tableau de commande de l'éclairage situé sur la scène et l'achat de cinq spots « LED ». Pour la cuisine, sont prévus l'achat d'une marmite et l'installation d'un système d'enclenchement automatique de la ventilation, désormais obligatoire lorsqu'on allume le gaz.

Sur les pans est et ouest de la toiture, nous proposons la mise en place de pare-neige.

	Fr.
Tableau éclairage scène	5'000.-
5 spots « LED »	5'000.-
Achat marmite et automatisation ventilation	16'000.-
Pare-neige en toiture	9'000.-
Investissement total	35'000.-

2.3. Hôtel de Commune (rue des Coteaux 2)

Afin de garantir une bonne isolation et pour réaliser des économies de chauffage, nous prévoyons de remplacer les fenêtres du bâtiment de l'Hôtel de Commune.

	Fr.
Remplacement fenêtres	73'000.-
Investissement total	73'000.-

3. Impact sur la durabilité (social, économique et environnemental)

- Social :
Ces investissements sont nécessaires pour continuer de proposer un service de qualité à la population.
- Économique :
Certains travaux sont nécessaires, car aujourd'hui et au vu de l'ancienneté de certains éléments, des signes de fatigue se font sentir, lesquels peuvent nous obliger à devoir travailler dans l'urgence, ce qui augmenterait les coûts.
- Environnemental :
On peut relever que la consommation d'électricité diminuera dans les collèges et que des économies de chauffage pourront être réalisées en isolant les combles du collège du Coq d'Or et en remplaçant les fenêtres de l'Hôtel de Commune.

4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous soumet une demande de crédit d'investissement d'un montant total de 242'500 fr. Nous vous remercions par avance de bien vouloir accepter les demandes de crédits qui vous sont proposées en adoptant le présent rapport et les arrêtés annexés.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 24 novembre 2023

Au nom du Conseil communal
Le président Le chef du dicastère
Claude Darbellay Christian Mamin

Réf. 011.000.1

h:\commune\la_direction\3_conseil-communal\4_rapports\credit-batiment-2024_jmp\rapport_credit-batiments-2024_20231108_jmp.docx

PROJET

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 134'500 fr. destiné à financer des travaux dans les bâtiments scolaires

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 24 novembre 2023 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 134'500 fr. est accordé au Conseil communal pour financer les dépenses suivantes dans les bâtiments scolaires :

- a) Isolation des combles du collège du Coq d'Or, pour un montant de 50'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.38 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie immédiatement par un prélèvement au « Fonds pour redevances à vocation énergétique (bâtiments) », compte du bilan 2910600 ;
- b) Remplacement des néons au collège du Coq d'Or, pour un montant de 12'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.39 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 10 % ;
- c) Travaux de peinture intérieurs au collège des Corneilles, pour un montant de 20'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.40 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 10 % ;
- d) Installation de parois coupe-feu au collège des Corneilles, pour un montant de 20'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.41 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 3,3 % ;
- e) Remplacements de buffet pour le matériel de sport au collège des Corneilles, pour un montant de 12'500 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.42 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 5 % ;
- f) Eclairage « LED » de la salle de sport du collège des Corneilles, pour un montant de 20'000 fr. comptabilisé au compte des investissements n° 50400.43 du chapitre 21700 « Bâtiments scolaires » et amortie au taux de 10 % ;

Article 2 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortailod, le 14 décembre 2023

Au nom du Conseil général
Le président Le secrétaire

Michel Jeanneret

Damien Monnier

Réf. 011.000.1

h:\commune\va_direction\3_conseil-communal\4_rapports\credit-batiment-2024_jmp\app_credit-batiments-2024_20231108_jmp.docx

